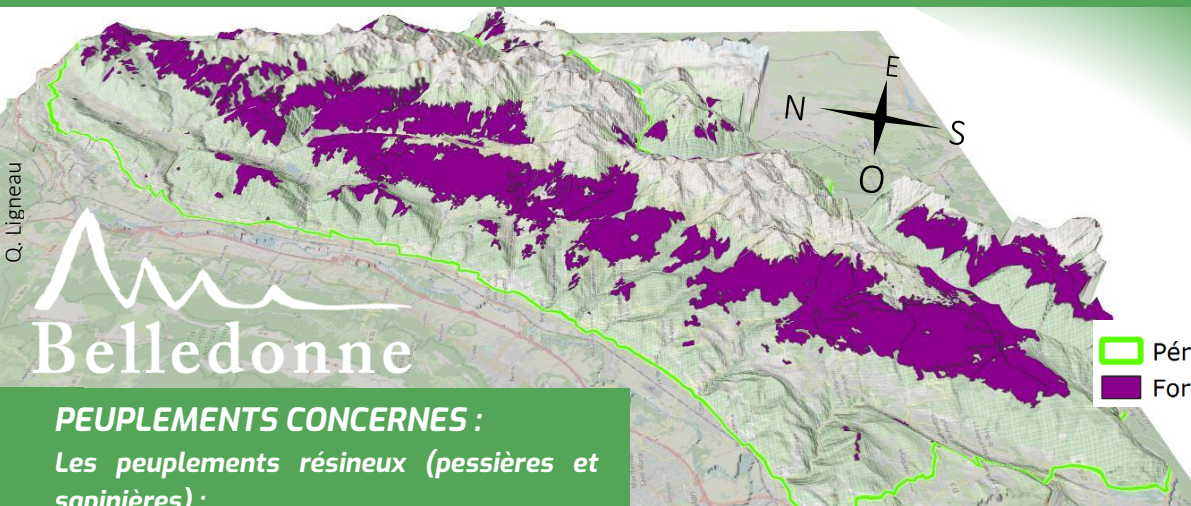


Itinéraire 2 : Peuplements de l'étage montagnard

Q. Ligneau

Belledonne



 Périmètre de projet de Parc
 Forêt fermée de conifères

PEUPELEMENTS CONCERNES :

Les peuplements résineux (pessières et sapinières) :

- Réguliers
- Régularisés à TGB de l'étage montagnard (250-350 m³/ha)





ISSUE DE L'ITINERAIRE SYLVICOLE :

Peuplements enrichis et mixtes en gestion irrégulière

Janvier 2021

OBJECTIFS :

Acquérir et maintenir une gestion irrégulière et diversifier les essences par renouvellement naturel :

-  Mixer les essences et laisser des arbres morts pour une meilleure résilience et plus de biodiversité
-  Obtenir une structure irrégulière favorable à l'aspect paysager
-  Valoriser le bois d'œuvre des parcelles surcapitalisées
-  Renouveler les peuplements qui assurent un rôle de protection

TRAVAUX ELIGIBLES

Travaux éligibles	Plafonds de dépenses éligibles
Diagnostic sylvicole	100 €
Panneau pédagogique	20 €/unité
Désignation d'arbres	300 €
Coupe de conversion : réduire de 50 m ³ le capital d'un peuplement régularisé à GB/TGB	Participation jusqu'à 1000 €/ha travaillé, pour couvrir un déficit
Coupe d'irrégularisation classique (prélèvement de 15-25% du volume sur pied) : pied à pied ou par trouées inférieures à 2000 m ² amenant la régénération naturelle	Participation jusqu'à 1000 €/ha travaillé, pour couvrir un déficit
Si blocage : favorisation de la régénération naturelle par crochetage (ou autre)	3000€/ha travaillé



Enrichissement : à 400 plants/ha selon la liste Matériel Forestier de Reproduction (ex : sapin, érable, sorbier) Attention : <ul style="list-style-type: none">- Douglas et cèdre demandent une autorisation- Robinier, sequoia et chêne rouge sont proscrits	6000€/ha regarni (= 1200€/ha parcouru)
Dégagements/ Nettoiement/ Dépressage	2000 €/ha travaillé
Enlèvement des protections contre le gibier	5000€/ha travaillé

Le montant d'aide par bénéficiaire Sylv'ACCTES ne peut pas dépasser 10 000€/an

TAUX D'AIDE sur le montant des travaux HT

70% en forêt privée - 50% en forêt publique

PRECONISATIONS TECHNIQUES DE GESTION :

- **Diagnostic sylvicole préalable** : Ce diagnostic est obligatoire, permettant d'inventorier la ressource. L'inventaire forestier, réalisé par un professionnel de la gestion forestière agréé, rassemble les éléments suivants : station, accessibilité, habitats à enjeux et zonages environnementaux, objectifs sylvicoles généraux, mesures dendrométriques et essences. Il faudra ajouter à cela une **appréciation de l'impact du changement climatique**, suivie des **préconisations** pour la bonne atteinte de l'objectif sylvicole par zone d'étude homogène.
- **Désignation** : L'opération de sélection des tiges, ou de martelage en forêt publique, doit être réalisée par un gestionnaire forestier agréé, comme une coopérative.
- **En zone humide, ou de forte pente** : préconisation de la coupe à câble, financée jusqu'à 1000€/ha pour couvrir un déficit
- Pas de récolte des **rémanents** : après une coupe, les branches restent en forêt.

ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE :

- Conserver **2 arbres morts ou sénescents par hectare**, pour favoriser le développement de la biodiversité associée aux stades matures des arbres et du bois.
- Pour favoriser le développement d'une diversité spécifique associée à des micro-habitats, conserver **2 arbres par hectare** de l'une ou l'autre de ces catégories :
 - o **de fort diamètre,**
 - o **vieux,**
 - o **à cavités.**



Q. Ligneau - Chandelle